

FEUILLE D'ABANDON DE FRAIS

Joindre OBLIGATOIREMENT les justificatifs pour tous les frais autres que des kilomètres parcourus.

Km : taux publié au JO des impôts au début de l'année N+1 pour les déductions fiscales de l'année N soit 0,320 €/km parcouru pour les automobiles et 0,125 €/km pour les vélomoteurs, les scooters et les motos.

Déclaration du

DATE des dépenses	DESCRIPTION	TRANSPORT nb km parcourus AUTO	Frais avec justifs
			- €
			- €
			- €
			- €
			- €
			- €
			- €
			- €
			- €
			- €
			- €
			- €
			- €
			- €
			- €
			- €
			- €
			- €
			- €
			- €
			- €
			- €
	TOTAL COLONNES:	0 km	- €

Signature du demandeur	Signature du directeur
Je certifie que les informations déclarées ci-dessus sont exactes,	Je certifie que les informations déclarées ci-dessus sont exactes,
Date :	Date :

Abandon de frais pour un montant de :		
Total frais kilométriques AUTO :	Frais avec justificatifs :	
- €	0,00 €	
	- €	

Le demandeur reconnaît expressément renoncer aux remboursements des frais mentionnés ci-dessus, pour lesquels il demande l'émission d'un reçu fiscal et reconnaît que ces frais ont été engagés pour satisfaire strictement la réalisation de l'objet social de l'association.